

*L'ajournement*

Je ne sais pas quelle réponse le ministre a donnée au secrétaire parlementaire. Je ne voudrais certainement pas être à sa place. Il y a toutes sortes de questions que l'on pourrait poser à propos de ce camp, mais je me restreindrai à ceci: si nous devons continuer à tolérer ce genre de chose, le Parlement perdra le respect que le peuple devrait avoir à son égard. Il est grand temps que le gouvernement et le ministre prennent leurs responsabilités.

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, avant de donner ma réponse officielle, je voudrais préciser que le ministre n'a, en aucune façon, permis l'établissement du camp de la paix sur la colline parlementaire, comme le député l'a involontairement laissé entendre dans ses observations.

Le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a répondu à des questions tant orales qu'écrites sur la question du camp de la paix et il n'a pas l'intention de légiférer afin de forcer les intéressés à quitter les terrains du Parlement. Cela demeure la politique du gouvernement actuel du Canada. Les députés de tous les côtés et les Canadiens sont en faveur de la paix et des efforts déployés dans la poursuite d'une paix durable dans le monde entier. Notre gouvernement est voué à cet objectif.

La question que le député soulève est tout à fait différente. Le gouvernement et les citoyens de notre pays doivent se demander si le camp de la paix crée un précédent qui pourrait être suivi par d'autres groupes et dans quelle mesure cela doit être permis lorsqu'en fait cette initiative peut empêcher certains Canadiens d'avoir accès aux terrains et édifices du Parlement qui leur appartiennent. Dans des éditoriaux et des lettres adressées aux journaux un peu partout au Canada, on a soit applaudi soit dénoncé la présence du camp de la paix sur la

colline du Parlement. Mais le plus triste, dans toute cette affaire, c'est que le problème que pose ce camp a maintenant pris le pas sur la recherche de la paix. Ce camp attire plus d'attention que la question morale qu'il soulève.

Or, le gouvernement doit faire en sorte que tous les Canadiens qui visitent le parlement puisse profiter de la colline du parlement, quelles que soient leurs convictions politiques. Nous nous demandons donc, en tant que gouvernement, quand les campeurs de la paix finiront par comprendre qu'ils ont fait valoir leur point de vue maintenant et que, en persistant, ils ne changeront rien à la volonté du gouvernement de travailler sans relâche à instaurer l'harmonie dans le monde. Ce n'est plus la cause qu'ils défendent qui attire l'attention maintenant, mais leur présence sur la colline du parlement.

Le député a évoqué la possibilité que d'autres groupes fassent comme eux. Nous le regretterions beaucoup, car ils empêcheraient vraiment que tous les Canadiens et les visiteurs d'autres pays profitent de la colline du parlement. Cet emplacement a toujours été un motif de fierté pour tous les Canadiens et les étrangers. Il est le point central de la Capitale nationale. Et nous voulons qu'il demeure ainsi.

En terminant, je rappelle aux députés que le ministre étudie toujours la question, semble-t-il, et qu'il fera une déclaration au cours des prochaines semaines.

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)